# L’augmentation de la taxe sur le diesel est destinée au financement des transports

**« Le financement des dépenses de mobilité des contrats de plan Etat-Régions sera assuré par l’Afitf, qui bénéficiera du péage de transit et du produit d’une augmentation de 2 centimes de la TICPE sur le diesel », indique le texte du PLF. L’augmentation de cette taxe sur le gazole servira via l’Afitf à financer les infrastructures de transports à hauteur de 807M€ en 2015. Mais elle divise déjà. Elle ne plaît ainsi ni à la ministre de l’Ecologie, Ségolène Royal qui préfère taxer les sociétés d’autoroutes mais a assuré de sa solidarité avec le gouvernement, ni à la Fondation Nicolas Hulot, qui, bien que la jugeant « indispensable » aurait préféré voir taxer les transporteurs routiers. Elle plaît en revanche à la FNTP. Son président, Bruno Cavagné s’est ainsi félicité « de cette mesure qui va dans le sens d’un financement pérenne pour les infrastructures et d’une volonté de l’Etat de respecter ses engagements ». Dans l’hypothèse la plus optimiste, l’Agence de Financement des Infrastructures (AFITF) « disposerait de 1,8 milliard d’euros en 2015 », estime la FNTP, un « niveau minimum pour lancer les nouveaux contrats de plan Etat-région et poursuivre la réalisation des projets d’infrastructures en cours ».**